

GRENOBLE L'association Droit au logement a manifesté mardi matin en dénonçant « le poids du lobby pro expulsions »

« Le droit au logement ne doit pas être mis en cause par le droit de propriété »



Manifestation de l'association Droit au logement mardi matin devant le siège de l'union nationale de la propriété immobilière de l'Isère. « L'injustice est sociale et notre action est légitime » soulignait Raphaël Beth, militant du DAL 38. Photo Le DL/Jean-Benoît VIGNY

Lundi, le tribunal administratif examinait le recours du préfet contre l'arrêté anti remise à la rue de la Ville. Mardi, le DAL38 manifestait devant l'union nationale de la propriété immobilière (UNPI).

« Dans le cadre du contrôle de légalité qu'il exerce sur les actes des collectivités territoriales », le préfet de l'Isère avait déféré au tribunal administratif l'arrêté du maire de Grenoble pour annulation. En l'attente du délibéré de l'audience qui s'est tenue lundi, l'association «Droit au logement» s'est fait entendre mardi matin au pied du siège de l'Union des propriétaires de l'Isère.

« La Ville de Grenoble, au bout d'un an de sollicitations

des militants et locataires, avait enfin pris un arrêté anti mise à la rue, rappelle Anne-Marie Barbezier, membre du DAL 38. Mais l'UNPI s'était dépêchée d'aller voir le préfet pour lui dire d'attaquer cet arrêté. »

■ « Si ça leur plaît de voir les gens qui n'ont plus les moyens de payer leur logement être à la rue »

Elle poursuit : « Nous, nous sommes là pour dire que le rapport de force doit se maintenir et que nous allons continuer à rencontrer l'ensemble des conseils municipaux car il est hors de question que la préfecture et les propriétaires immobiliers se donnent le droit d'attaquer le droit au logement. Si ça leur plaît de voir les gens qui n'ont plus les moyens de payer leur loge-

ment être à la rue, nous, nous serons toujours là, en résistance ».

Au pied de l'immeuble boulevard Joseph-Vallier, les militants ont signifié leur intention de ne pas baisser les bras, quelle que soit l'issue de l'audience au tribunal. « Le combat continuera quoiqu'il arrive, insiste Raphaël Beth. Parce que, pendant que la préfecture s'exécute à la demande de l'UNPI, pour notre part nous demandons depuis plus d'un an un rendez-vous à la préfecture pour qu'elle fasse quelque chose contre les expulsions. » Et tous d'affirmer que « le droit au logement ne doit pas être mis en cause par le droit de propriété ».

Pour autant, depuis la prise de cet arrêté, plusieurs expulsions ont eu lieu sur le terri-

toire, sans que le maire n'en soit informé. « Des expulsions il y en a eu et il y en aura, reconnaît Anne-Marie Barbezier. Voilà pourquoi nous souhaitons en effet que la mise en pratique de cet arrêté soit plus efficace et combative. » En ce sens, ils réclament également « un rendez-vous avec le maire et l'élu au logement. » Une ur-

gence d'autant plus prégnante selon Julien, militant, que « l'on craint que les propriétaires bailleurs profitent de l'été pour remettre des personnes à la rue ». « Ce qui compte, renchérit M^{me} Barbezier, c'est le rapport de force et de luttes. On est là, ça déplaît et on en est très contents. »

J.-B.V.

L'arrêté du maire avait été pris en mai

Le 13 mai en conseil municipal, Eric Piolle avait annoncé qu'il prendrait un arrêté, stipulant notamment : « Il devra être fourni au maire ou à son représentant qualifié, la justification qu'une solution effective, décente et adaptée de logement ou le cas échéant d'hébergement, ait été proposée à la ou aux personnes concernées ». Arrêté que le préfet avait attaqué le 4 juin.

QUESTIONS À

Jérôme Aubreton président de l'union nationale de la propriété immobilière de l'Isère

« Nous, propriétaires, sommes pris en otages »

Pourquoi avoir, fin mai, écrit au préfet pour qu'il se saisisse de la question de l'arrêté anti remise à la rue ?

« Parce que c'est l'État et les forces de police qui font appliquer la réglementation et la loi française. Le maire avait souhaité prendre un arrêté parce qu'il semblerait que les services de l'État ne soient pas diligents vis-à-vis du droit au logement. Mais dans ce cadre-là, c'est nous, propriétaires, qui allons faire les tampons. Et nous aurions en effet saisi le tribunal si le préfet ne l'avait pas fait. »



Photo Le DL/M. ESTRANGIN

Mais cet arrêté interpelle pourtant le préfet et pas les propriétaires...

« Oui mais, indirectement, les propriétaires auraient l'obligation de reloger ou de trouver une solution pour les locataires qui sont en impayés. Dans un contrat entre deux personnes, il y a un propriétaire qui s'engage à mettre à disposition un bien et un locataire qui s'engage à payer. Si le locataire a des difficultés, il existe des solutions, des modalités de paiement, des étalements de dettes voire la commission de surendettement. Et, ensuite, il existe la commission d'anticipation des expulsions locatives ; là, l'État regarde si on a trouvé toutes les solutions pour le locataire. »

Vous voulez dire que l'expulsion est un dernier recours ?

« L'expulsion, c'est ce qu'il y a de pire, personne ne la souhaite. C'est un drame pour tout le monde. »

Le fait que la majorité municipale se soit saisie de cette question vous gêne ?

« Non, du tout. Ils en ont tout à fait le droit et, en termes de communication, c'est un coup extraordinaire. Mais, en tant que représentant des propriétaires, je ne vais pas faire le tampon. Nous, propriétaires, sommes pris en otages et on se fait matraquer fiscalement. »

C'est-à-dire ?

« Regardez la taxe foncière à Grenoble ! L'État va également nous mettre des obligations de mises aux normes des logements avec pas ou peu de subventions. Alors, je suis inquiet et je crains que ça détourne beaucoup de propriétaires bailleurs de la location. D'autant plus que, si on n'avait pas le parc privé, on aurait bien du mal à loger tout le monde. Je rappelle qu'un Français sur deux est éligible au parc social (en réalité plus proche de 65 %, NDLR), mais le nombre de logements sociaux ne dépasse pas 50 %. Alors oui, on a vraiment besoin des uns et des autres. »

Recueilli par J.-B.V.